

plusieurs autres fonctionnaires décriés pour le scandale de leurs vols. Enfin le Corps législatif en vint à demander hautement l'exclusion du Directoire de Merlin et de la Réveil-lère-Lépaux. Tous deux prévinrent la déchéance qui allait les frapper en donnant leur démission; ils furent remplacés par Roger-Ducos et par le général Moulins.

Cet événement, connu dans les fastes de la République sous le nom de Journée du 30 prairial, donna une nouvelle impulsion aux esprits, et aida la France à réparer ses pertes et à reprendre l'offensive sur tous les points. Pour un instant les républicains démocrates triomphèrent aux Cinq-Cents, ou plutôt il y eut dans ce Conseil une unanimité, commandée par l'indignation ou par la nécessité, pour l'adoption de mesures tendant à restreindre l'influence du Directoire, et à lui enlever la disposition des fonds de l'état. On s'occupa de préparer des lois pour assurer la liberté politique, soit dans les élections, soit dans les chambres; on se proposa de limiter le droit de guerre et de conquête, d'organiser la liberté politique, de déterminer les conditions de la mise en état de siège, de mettre un terme au despotisme du sabre sur lequel s'appuyaient les gouvernants, de rendre aux citoyens la faculté de se former en sociétés politiques, et de rappeler les patriotes dans les fonctions publiques.

Mais ces tendances d'une réaction républicaine entièrement radicale ne tardèrent pas à épouvanter les ambitieux, qui ne s'étaient rangés dans l'opposition que pour s'en faire un marchepied et s'élever au pouvoir. Plusieurs, et Lucien Bonaparte à leur tête, se prononcèrent contre les réactionnaires, déclarèrent ouvertement dans les Conseils qu'ils

s'opposeraient de tout leur pouvoir à ceux qui voudraient dépasser la ligne constitutionnelle, retourner au régime de la Montagne, et demandèrent que tous les députés renouvelassent l'engagement de ne porter aucune atteinte à la constitution de l'an III. Cependant, au moment où Lucien s'engageait par serment à maintenir l'acte constitutionnel, il méditait un changement politique avec Sieyès. Déjà même les deux conjurés avaient écrit au général Bonaparte pour presser son retour en France, afin d'avoir sous la main un homme d'exécution.

Bonaparte se rendit à leurs désirs, remit le commandement de l'armée d'Égypte à Kléber, et s'embarqua à la fin d'août, emmenant avec lui Berthier, Murat, Lannes, Andréossy et quelques autres de ses lieutenants les plus dévoués à sa fortune. Le 6 octobre il débarquait à Fréjus, ayant échappé aux croisières anglaises. Immédiatement après il partit en poste pour Paris. Son brusque retour étonna bien des gens: plusieurs ne laissèrent pas que de l'interpréter d'une manière très-défavorable pour le général, jusqu'à l'appeler désertion; mais la masse de la nation, fatiguée du despotisme directorial, l'accueillit avec enthousiasme.

Lucien et Sieyès marchaient à leur but; Roger-Ducos s'était attaché au directeur son collègue comme un satellite à sa planète; un grand nombre de membres du Conseil des Anciens, quelques-uns des Cinq-Cents, l'infâme Fouché de Nantes, le fourbe Talleyrand, tous deux prêtres défroqués, Réal, Regnault de Saint-Jean d'Angely, et une foule d'intrigants politiques, s'étaient ralliés à leur parti. De l'autre côté se trouvaient les directeurs Gohier et Moulins, la majorité du

Conseil des Cinq-Cents et tous les républicains. Barras gardait une lâche neutralité. Dans les deux factions on cherchait à attirer Bonaparte. L'adroit général feignit d'hésiter dans le parti qu'il devait prendre: il assista aux réunions des conjurés et des républicains pour connaître leurs moyens d'attaque et de défense; il flatta les uns et les autres sans toutefois rien promettre; enfin il s'étudia à les tromper tous pour les faire concourir à sa propre élévation.

Quand les conjurés se crurent assez forts ils engagèrent la lutte. Sieyès demanda la démission de Bernadotte, ministre de la guerre, dont les principes démocratiques, l'énergie et les talents pouvaient compromettre le succès de l'entreprise. Celui-ci refusa d'obéir. Le directeur passa outre et donna le portefeuille à Dubois-Crancé. Aussitôt le Conseil des Cinq-Cents entra en fermentation; les directeurs Gohier et Moulins s'agitèrent, mais sans oser prendre aucune détermination. Barras affecta de ne point se montrer.

Les conjurés, enhardis par la faiblesse de leurs adversaires, brusquèrent alors le coup d'état qu'ils méditaient; ils se réunirent chez Lemercier, président du Conseil des Anciens, et arrêterent qu'ils feraient usage du droit que la Constitution laissait exclusivement aux Anciens de changer la résidence du Corps législatif, pour isoler les députés de la capitale. La commission des inspecteurs prépara les lettres de convocation dans la soirée. Le lendemain, 18 brumaire an VIII, 9 novembre 1799, à cinq heures du matin, la même commission se réunit, envoya les lettres au domicile des membres du Conseil, en ayant soin de ne pas en adresser à ceux que l'on soupçonnait de républicanisme.

Les représentants, surpris de cette convocation extraordinaire, se hâtèrent d'accourir aux Tuileries. Au fur et à mesure de leur arrivée, ceux qui étaient dans le secret venaient les instruire de la prétendue découverte d'une conspiration anarchiste, et de l'urgence de prévenir l'exécution du complot des Jacobins par un acte de vigueur. Quand ils furent réunis au nombre de cent cinquante membres, formant la majorité nécessaire pour délibérer, Lemercier ouvrit la séance. Le Conseil, abusé par les déclamations du président de la commission des inspecteurs, décréta que le Corps législatif serait transféré à Saint-Cloud et que les deux chambres y siègeraient dans les deux ailes du palais, le lendemain 19 brumaire, à midi; il interdit aux députés toute continuation de fonctions et de délibérations avant ce temps; il chargea le général Bonaparte de l'exécution de ce décret, l'autorisa à prendre toutes les mesures nécessaires pour la sûreté de la représentation nationale, et mit sous ses ordres les troupes de ligne, la garde nationale sédentaire, et la garde du Corps législatif. Aussitôt que Bonaparte se vit investi du commandement général des troupes, il appela auprès de sa personne les officiers supérieurs qu'il voulait employer, ainsi que ceux dont il croyait devoir paralyser l'action; ensuite il monta à cheval, se rendit au Conseil des Anciens, prêta le serment d'obéissance aux décrets de l'assemblée: après quoi, il déféra les commandements, régla la marche des troupes, et rédigea ses proclamations avec son chef d'état-major Berthier, qui expédiait les ordres comme s'il eût été déjà ministre de la guerre. En quelques heures l'enceinte de la représentation nationale fut envahie par les

soldats; toutes les barrières furent fermées et gardées par des corps de troupes, les départs des courriers furent suspendus, et Paris se trouva comme en état de siège.

Cependant Gohier et Moulins, les deux directeurs républicains, étaient restés à leur poste, et paraissaient disposés à résister énergiquement aux conjurés; malheureusement, ils délibérèrent au lieu d'agir, et commirent la faute de faire appeler Barras pour former la majorité et donner un caractère légal à leurs délibérations. Celui-ci, qui s'était laissé circonvenir par Talleyrand et Bruix, venait de donner sa démission et s'était retiré à Gros-Bois.

Par cette défection, la journée du 18 se trouva décidée en faveur des conjurés. Néanmoins, des réunions de patriotes se prolongèrent jusque dans la nuit pour aviser aux moyens de sauver la liberté; mais aucun projet n'ayant présenté des garanties suffisantes de succès, les Pères de la patrie furent contraints de se séparer sans avoir rien déterminé.

Le 19 au matin les députés républicains se rendirent à Saint-Cloud, où déjà stationnait une force imposante commandée par le général Serrurier; ils traversèrent lentement les lignes de soldats et se dirigèrent vers les salles qui avaient été disposées pour les séances. A une heure, Bonaparte arriva avec son état-major, visita les troupes, et eut plusieurs entrevues secrètes avec les conjurés qui faisaient partie de l'un et de l'autre Conseil, qui tous deux étaient en séance. A quatre heures il se présenta aux Anciens pour expliquer sa conduite. Son discours, au lieu de rallier tous les suffrages, comme il s'y était attendu, excita de violents murmures. Un républicain se leva de son siège et le somma de s'expliquer

sur les motifs de sa rébellion envers la Constitution. Cette apostrophe hardie, l'attitude sévère et digne des représentants, lui causèrent un trouble, une émotion qu'il ne put maîtriser; il balbutia, répondit par quelques phrases incohérentes, protesta de son dévouement à la chose publique, et sortit en disant: « Qui m'aime me suive! »

Au Conseil des Cinq-Cents l'orage grondait avec plus de violence encore. Delbrel faisait entendre à la tribune ces paroles énergiques:

« Représentants du peuple, de grands dangers menacent
» la République; et ceux qui veulent la détruire sont
» ceux-mêmes qui, sous prétexte de la sauver, ont tiré le
» glaive contre vous. En vain ces hypocrites conspirateurs
» pensent vous intimider en déployant autour de cette en-
» ceinte l'appareil formidable de la force. Non, les dé-
» fenseurs de la patrie ne consentiront jamais à tourner
» leurs armes contre ses représentants. Cependant, si d'in-
» fâmes conjurés parvenaient à égarer le courage des sol-
» dats, nous saurions mourir à notre poste en défendant les
» libertés publiques contre les tyrans, contre les dictateurs
» qui veulent l'opprimer. Nous voulons la Constitution ou
» la mort! Les baïonnettes ne nous effrayent pas: nous
» sommes libres ici. Je demande donc que tous les membres
» du Conseil renouvellent à l'instant le serment de maintenir
» la Constitution de l'an III. »

L'assemblée se leva en masse, en criant: « Point de dic-
» tature! A bas les dictateurs! Vive la Constitution! » En-
suite chaque représentant, nominativement appelé, vint à la tribune jurer fidélité à la République. Le président lui-

même, Lucien Bonaparte, quitta le fauteuil et prononça la formule solennelle. Un seul député, Bergoeing, s'affranchit de l'engagement commun et donna sa démission. L'exaltation était parvenue au plus haut degré.

Ce fut en ce moment que parut Bonaparte, escorté par un peloton de grenadiers. Il s'avança seul et découvert, et fit signe de la main qu'il désirait parler à l'assemblée. Mais à la vue des soldats, l'indignation générale fit explosion, et des clameurs tumultueuses s'élevèrent de tous les points de la salle : « Quoi ! des baïonnettes, des sabres, des hommes armés ici, dans le sanctuaire de la représentation nationale ! Hors la loi le dictateur ! A bas le traître ! Mourons à notre poste ! Vive la République et la Constitution ! Hors la loi le dictateur ! A bas le nouveau Cromwell ! » Un député, le républicain Bigonnet, s'élança de son banc, et saisissant Bonaparte par le collet, cria d'une voix tonnante : « Que fais-tu, téméraire ? Tu violes le sanctuaire des lois ; retire-toi ! » En un instant le général fut entouré, pressé, menacé par la foule des représentants, et contraint de rejoindre ses soldats.

Après son départ, Lucien essaya de prendre la défense de son frère ; sa voix fut couverte par les imprécations de l'assemblée. Un député cria : « Aujourd'hui Bonaparte a terni sa gloire ! » Un autre : « Bonaparte s'est conduit en roi ! » Un autre : « Je le voue à l'opprobre des républicains ! » Un autre : « Je demande qu'il soit traduit à la barre pour rendre compte de sa conduite ! » Un autre : « Aux voix la mise hors la loi du général Bonaparte ! » Cette dernière motion se trouvant appuyée par la presque unanimité des représen-

tants, on somma le président de la mettre aux voix. Lucien voulut encore justifier la conduite de son frère ; il fut interrompu dès les premières paroles par les cris redoublés : « Hors la loi ! » il crut la partie perdue, et tomba suffoqué par ses larmes. Au même instant un peloton de grenadiers du Corps législatif entra l'arme au bras dans la salle, fendit la foule, pénétra jusqu'à Lucien, l'enleva hors de l'assemblée, et le ramena auprès de Bonaparte.

Celui-ci était pâle, morne, et encore tout ému de la scène où il avait joué un si triste rôle : à la vue de son frère il reprit courage, réunit en conseil les principaux conjurés ; et d'après leur avis se détermina à emporter la journée par tous les moyens, par la ruse, par la violence, et même par d'atroces calomnies, en trompant les soldats, en signalant les républicains comme des brigands et des assassins soldés par l'Angleterre. Lucien, couvert de la toge et du manteau des mandataires du peuple, s'élança à cheval au milieu des troupes, et leur adressa cette harangue, qui fut imprimée sur-le-champ et répandue avec profusion :

« Citoyens soldats, moi, le président du Conseil des Cinq-Cents, je vous déclare que l'immense majorité des représentants est dans ce moment sous la terreur de quelques jacobins à stylets, qui assiègent la tribune, présentent la mort à leurs collègues, et enlèvent par leurs menaces les délibérations les plus affreuses.

» Je vous déclare que ces audacieux brigands se sont mis en révolte contre le Conseil des Anciens, et ont osé parler de mettre hors la loi le général chargé d'assurer l'exécution des décrets, comme si nous étions encore au temps de leur règne,